



Contravention datant de 10 mois

Par **Alfred64**, le **27/01/2014** à **09:49**

Bonjour,

Je viens de recevoir, ce 21/01/14, une amende pour excès de vitesse
Merci.

Par **moisse**, le **27/01/2014** à **11:07**

Bonjour,

Pas pour ce seul motif, la prescription des faits n'est pas acquise, en l'espèce 1 an.

Par **Alfred64**, le **27/01/2014** à **11:13**

Merci Moisse,

Je m'en doutais un peu, ras le bol de se faire prendre pour quelques km/h, l'ataraxie n'est pas pour moi.

Par **Tisuisse**, le **27/01/2014** à **11:46**

Bonjour Alfred64,

Je suppose que vous n'avez pas été intercepté.

Pour contester, vous avez un dossier qui explique comment faire. De plus, si vous pouvez arriver à prouver que ce jour là vous étiez ailleurs donc que vous ne pouviez pas vous être sur les lieux (au boulot, en réunion professionnelle à 300 km de là par exemple), vous demanderez à l'OMP le classement sans suite de ce PV (témoignage à l'appui) et, à défaut, être cité à comparaître devant la juridiction compétente afin d'y faire valoir vos arguments. Le juge ne pourra alors que vous relaxer.

Par **Alfred64**, le **27/01/2014** à **12:01**

Merci pour l'info Tisuisse,

Effectivement, je covoiture et je passe à cet endroit 20 minutes plus tôt, j'ai donc 2 témoins comme quoi que ce ne pouvait pas être moi, mais je ne veux dénoncer personne (surement un membre de ma famille qui conduisait).

Cordialement

Fred